



COMMISSION DISCIPLINAIRE FEDERALE

Objet : Réunion téléphonique du lundi 14 mai 2018

Présents : Mme Hélène Bussolino (responsable du dossier), M. Charly Fièvre, M. Michel Goutte (membres de la commission), Mme Brigitte Dernoncourt (JA), M. Patrice Lannoy (Président du club de Chambly)

Excusés : Mme Catherine Prat (membre de la commission), M. Stéphane Monchy (Président du club d'Arras)

AFFAIRE SANS INSTRUCTION

Objet : Affaire Patrice LANNOY

Audience

La parole est donnée à Monsieur Patrice Lannoy. Il commente le rapport de la juge-arbitre, précisant qu'il était certes énervé, mais qu'il n'a jamais menacé ou insulté la juge-arbitre. Par ailleurs, il précise que son équipe n'a jamais été en retard depuis dix ans que son club évolue en interclubs au niveau national. De plus il a évoqué le fait qu'une feuille de match avait été signée par une équipe adverse hors délai lors d'une rencontre précédente. Il insiste sur le fait que lorsque les joueurs incriminés sont arrivés à la table de marque, la pendule du gymnase indiquait bien 15h29. La juge-arbitre quant à elle s'est appuyée sur l'horloge de son ordinateur, heure de référence sur le réseau internet, différant de 3 minutes. Selon M. Patrice Lannoy, la coutume est plutôt de faire référence à l'horloge du gymnase, visible de tous. Il indique par ailleurs avoir vainement cherché les joueurs dans le gymnase, ne sachant pas qu'ils étaient partis aux toilettes dans un autre gymnase situé à 300m en raison d'un problème technique condamnant les toilettes de la salle de la compétition.

La parole est donnée à Madame Brigitte Dernoncourt, juge-arbitre de la compétition. Elle insiste sur le fait qu'avant 15h30, heure limite de signature de la feuille de présence, pas moins de 5 rappels ont été effectués invitant les joueurs à venir signer la feuille de présence. Ce point est corroboré par les différents témoignages. De plus aucune personne de Chambly, y compris leur arbitre, sollicité personnellement, n'a donné d'explication ou d'information quant aux 2 joueurs n'ayant pas encore signé la feuille. Elle insiste sur l'attitude agressive de M. Patrice Lannoy.

M. Patrice Lannoy reprend la parole quant à son entretien avec le président du club d'Arras, Stéphane Monchy, rapporté dans le rapport de la juge-arbitre. Il précise qu'Emilie Lefel, capitaine de l'équipe d'Arras, n'était pas présente lors de leur entretien. Selon lui, c'est le président d'Arras qui a lancé la discussion sur les calculs de points pour le classement du championnat. Cependant, il reconnaît avoir parlé de « pourrir l'image d'Arras et de perdre volontairement la rencontre lors de la dixième journée afin que Arras ne puisse accéder à la finale du TOP12 », sous le coup de la colère et s'en excuse.

Au cours des échanges qui ont suivi, l'accent est notamment mis sur l'appel téléphonique de la juge-arbitre à Alain Bertrand, référent fédéral des interclubs nationaux. Il en ressort que la prise de décision, de laisser les joueurs en retard participer ou pas, a été reportée par la juge-arbitre sur les épaules de la capitaine du club d'Arras Emilie Lefel. Ce transfert de responsabilité est tout à fait inapproprié.

Décision

Attendu que M. LANNOY a reconnu que les joueurs auraient pu signer la feuille de présence avant l'heure limite ;

Attendu que M. LANNOY a reconnu avoir menacé le club d'Arras et pratiqué un chantage en réponse à l'attitude du président d'Arras ;

Attendu que M. LANNOY, président de club, se doit de tenir une conduite exemplaire, a fortiori lorsque ce club est champion de France depuis 4 saisons au moment des faits ;

Attendu que l'attitude « énervée » de M. LANNOY vis-à-vis de la juge-arbitre porte atteinte au renom et aux valeurs de la fédération ;

La Commission Disciplinaire Fédérale de la FFBaD, après en avoir délibéré :

- **Décide d'infliger un blâme à M. Patrice Lannoy ;**
- **Décide de suspendre M. Patrice Lannoy de salle pour les 5 journées d'interclubs de Top 12 jouées à l'extérieur par l'équipe de Chambly pour la saison 2018/2019.**